



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Division de l'administration et des
personnels

CAFA

Affaire suivie par

Laurence GELY

T : 01 57 02 62 93

F : 01 57 02 62 33

Mél : laurence.gely@ac-creteil.fr

Céline TESSON-YAHIOUNE

T : 01 57 02 65 34

F : 01 57 02 62 33

Mél : celine-anne.tesson@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco

94010 Créteil cedex

www.ac-creteil.fr

Créteil, le 18 février 2019

Le recteur de l'académie de Créteil

à

Madame et messieurs les présidents des universités
Paris 8, Paris 13, Paris-Est Marne-la-Vallée et Paris-Est
Créteil Val-de-Marne,

Mesdames et monsieur les inspecteurs d'académie,
directeurs académiques des services de l'éducation
nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et
du Val-de-Marne,

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
(lycées, collèges, lycées professionnels, EREA, ERDP),

Monsieur le directeur général du centre régional
des œuvres universitaires et scolaires de Créteil,

Monsieur le directeur de l'ONISEP,

Mesdames et messieurs les directeurs
des centres d'information et d'orientation,

Mesdames et messieurs les conseillers techniques
et les chefs de division du rectorat.

Circulaire n° 2019-024

Objet : Réunions d'information relatives aux préparations aux épreuves des concours internes d'ADJAENES, de SAENES classe normale et d'AAE et des examens professionnels de SAENES classe supérieure et classe exceptionnelle et d'APAE en 2019/2020

La présente circulaire vise à préciser les modalités d'inscription à la réunion correspondant à la préparation au concours ou examen professionnel choisie.

Préparations proposées en 2019/2020			
Concours internes	ADJAENES	SAENES CN	AAE
Examens professionnels	SAENES CS	SAENES CE	APAE



2

Afin de pouvoir bénéficier en 2019/2020 d'une formation de préparation proposée au plan académique de formation (PAF), **la présence à une réunion d'information et de conseil est obligatoire pour l'ensemble des personnels, y compris pour les agents y ayant déjà participé les années antérieures.**

Les candidats à la préparation au concours de SAENES CN devront par ailleurs se présenter à un test de positionnement, y compris ceux l'ayant déjà passé en 2018.

Au cours de ces réunions, l'équipe du centre académique de formation de l'administration (CAFA) et les formateurs apporteront une information complète sur la nature des épreuves et sur les différents modules proposés dans le cadre de ces préparations.

I Candidature à une préparation

Rappel

Les personnels doivent remplir les conditions d'inscription à la session 2020 :

- au 1^{er} janvier 2020 pour les concours AAE, SAENES CN, ADJAENES ;
- au 31 décembre 2020 pour les examens professionnels SAENES CS et CE et APAE.

Procédure d'inscription et dates des réunions

L'inscription à cette réunion (identifiant 18A0240077) est ouverte du **lundi 11 mars au vendredi 5 avril 2019**.

Les candidats devront sélectionner le module en fonction de la préparation choisie (cf. tableau ci-dessous).

Les candidats à la préparation au concours de SAENES CN devront en plus s'inscrire obligatoirement au test de positionnement : modules 44224 et 44230 (cf. tableau ci-dessous).

	Concours			Examens professionnels		
	ADJAENES	SAENES CN	AAE	SAENES CS	SAENES CE	APAE
Dates	17/05/19	10/05/19	16/05/19	14/05/19	14/05/19	09/05/19
Horaires	14h-17h	14h-17h	14h-17h	14h-17h	14h-17h	14h-17h
Modules	44229	44224	44227	44225	44226	44228

	Concours SAENES CN - Test de positionnement
Date	21/05/19
Horaires	14h-17h
Module	44230

II Observations importantes

L'inscription est limitée à 3 modules de formation par an sur l'ensemble du PAF.

Une seule préparation concours/examen professionnel est autorisée par année scolaire.

Je vous rappelle que toute erreur d'inscription au PAF (choix du concours/examen professionnel) invalidera votre demande de formation.

Aucune candidature hors délai ne sera prise en compte.



3

Demande de renouvellement

Les agents peuvent se réinscrire à une préparation déjà suivie selon les modalités suivantes :

- seuls 2 renouvellements sont autorisés ;
- les 3 années de préparation autorisées (initiale + 2 renouvellements) ne doivent pas être consécutives ;
- seules les candidatures des stagiaires ayant assisté en 2016/2017 ou 2017/2018 ou 2018/2019 à au moins 2/3 de la formation ou dont les absences ont été justifiées pourront prétendre à une préparation ;
- la formation au dossier RAEP ne peut faire l'objet d'un renouvellement.

Enfin, je vous précise d'ores et déjà que la campagne d'inscription au PAF (partie préparation aux concours) aura lieu du **07 au 21 juin 2019** et que vous pourrez porter vos avis sur les candidatures entre le **22 juin et le 1er juillet 2019**.

Je vous remercie de bien vouloir assurer une large diffusion de cette circulaire auprès de tous les personnels concernés.

Pour le Recteur et par délégation
le Secrétaire Général Adjoint de l'académie de Créteil
Directeur des Relations et des Ressources Humaines



Julien MOISSETTE